

COMMUNE DE VIGY



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX-NEUF OCTOBRE DEUX MIL VINGT-DEUX

à 19 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Nathalie BON, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Nicolas RAVAINÉ, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY, Michel REGIN.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (procuration à Isabelle MULLER), Delphine WATIEAUX (procuration à Clarisse CHARLET).

Absents excusés sans procuration : Sébastien COROLLEUR, Stéphanie BRUANT, Nicolas WALGENWITZ.

Convocation du 13 octobre 2022.

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/04/007

OBJET : TRANSFERT DE CREDITS : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF :

Afin de répondre à des besoins, il est proposé aux conseillers de réaliser le transfert de crédits suivant sur le budget primitif 2022 :

Investissement dépenses	
Article 2315	-3000€
Article 2315 opération 110	+3000€

Fonctionnement dépenses	
Article 6413	+15 000€
Article 615228	-15 000€

Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide à l'unanimité de réaliser, sur le budget primitif 2022 de la commune, les transferts de crédits énoncés ci-dessus.

Pour extrait conforme, Vigy le 24 octobre 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL,

